



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Les politiques familiales destinées à renforcer le développement social

Au cours de ces quelques dernières années, un besoin accru en politiques qui soutiennent la réalisation des objectifs internationaux d'élimination de la pauvreté, de l'emploi productif, de l'intégration et de l'insertion sociales a été enregistré. L'engagement que les Chefs d'État et de Gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris pour sortir des millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ne peut être atteint sans la réduction des disparités entre les sexes, une plus grande participation de la femme, des personnes handicapées et des jeunes dans le marché du travail, et si l'on ne crée pas les conditions idoines afin que les hommes assument plus de responsabilités familiales et, partant, redéfinir les attentes et les rôles des femmes et des hommes.

Les États Membres sont confrontés à des défis de taille, à savoir : comprendre et apprécier la situation globale et agir en conséquence et de façon durable. Historiquement, les politiques sociales, de l'emploi et du marché du travail ont été conçues pour répondre aux besoins de leur époque et doivent être adaptées aux réalités sociales actuelles. Les familles et la société changent et évoluent constamment en structures plus complexes et plus diversifiées. Or, ces transformations dans la société et dans les formes de famille ne sont pas été transposées dans les politiques actuelles de développement social.

Par conséquent, à travers la présente déclaration, nous invitons vivement la Commission du développement social à faire des politiques familiales et sociales pertinentes une priorité et à suivre les recommandations formulées à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, notamment en focalisant l'attention sur ses deux thèmes de développement : l'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté des familles, et la réalisation d'un équilibre travail-famille (ci-après dénommé « concilier vie professionnelle et vie familiale »).

Par conséquent, nous souhaitons mettre l'accent sur les deux recommandations prioritaires suivantes.

1. Concilier vie professionnelle et vie familiale : une approche holistique pour un changement effectif

Les politiques destinées à concilier entre le travail et la vie de famille sont souvent considérées comme des mesures particulières conçues pour les femmes, voire pour les jeunes mères qui travaillent. Or, il s'agit là d'une interprétation discriminatoire des besoins des travailleurs qui conduit à une mise en œuvre inefficace des mesures dont tous les travailleurs ont besoin, indépendamment de leur sexe ou de leur situation familiale. Il est important que tous les travailleurs puissent bénéficier des politiques de conciliation (des horaires de travail flexibles ou une prestation de service sur mesure), quel que soit leur statut parental ou l'âge de leurs enfants, parce que les besoins des familles en matière de flexibilité ne s'arrêtent pas avec l'inscription des enfants dans les écoles maternelles. Les parents d'enfants plus âgés et d'adolescents doivent répondre à une demande différente, mais tout aussi importante, de présence parentale qui nécessite une certaine souplesse.

En outre, les politiques de conciliation ne doivent pas être considérées comme des mesures conçues exclusivement pour les parents : ceux qui s'occupent d'un parent âgé ou handicapé sont eux aussi confrontés à des situations particulières qui entraînent des responsabilités légitimes en dehors des heures de travail rémunéré et doivent être prises en considération. Enfin, ces besoins peuvent être temporaires et durer pendant des périodes plus ou moins longues, peuvent survenir brusquement ou être liés au bien-être du travailleur. Les lier à une situation familiale particulière (par exemple être un parent ou un tuteur) peut donc être limitatif et créer des disparités entre les employés, facteurs susceptibles d'affecter négativement l'environnement du travail. La conception et l'application de mesures de conciliation ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme un geste destiné aux femmes ou aux employés ayant des responsabilités familiales, mais plutôt comme un changement profond dans de l'organisation du travail et de la société.

À la lumière de ce qui précède, les politiques de conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille sont essentielles si l'on veut faire advenir le changement, promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté. Par conséquent, des campagnes de sensibilisation bien adaptées doivent être organisées et coordonnées par la Commission afin de réaliser les objectifs de l'agenda du développement social dans le cadre du développement durable de l'après-2015.

Cela peut prendre la forme d'une panoplie d'actions. Il est très important de souligner qu'il n'existe pas de solution universelle. Des mesures doivent être adaptées : les organismes privés et publics doivent trouver les mesures qui correspondent le mieux aux besoins particuliers de leurs employés et des employeurs. En outre, les États Membres devraient encourager la négociation d'un régime de travail typique, à convenir au niveau national et au niveau de l'entreprise en étroite collaboration avec les représentants des employeurs, des employés et de tiers.

2. La pauvreté des familles et l'exclusion sociale

Il existe un lien direct et évident entre les difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle et le risque de pauvreté et d'exclusion sociale et économique. Les politiques de développement familial et social sont donc la clé de toute politique plus générale conçue pour lutter contre la pauvreté et améliorer l'insertion sociale et économique, notamment pour les familles les plus vulnérables telles que les familles de migrants, les familles monoparentales ou les familles nombreuses, les familles comptant une personne âgée ou un handicapé à charge, le risque de pauvreté et d'exclusion (sociale et économique) est très élevé si l'un ou les deux parents sont exclus ou éloignés du marché de travail.

Si les États Membres prennent la réduction de la pauvreté au sérieux, ils devront élaborer des stratégies d'investissement social et des politiques de l'emploi efficaces axées principalement sur les familles qui vivent dans la pauvreté. En outre, ces actions doivent être renforcées par un ensemble de politiques qui combinent : a) l'accès aux ressources, y compris les prestations et les allocations; b) l'accès à des services de haute qualité, peu coûteux et accessibles; et c) des horaires flexibles. En cohérence avec l'évolution des politiques dans l'Union européenne, il est fortement recommandé d'adopter une politique solide d'investissement dans les enfants et dans leurs premières années (éducation, soutien parental, logement et accès à des services ciblés et universels destinés aux parents et aux enfants). Ceci

exige un engagement à long terme, mais les études montrent que le rendement de cet investissement sur le plan financier direct et en termes d'économies sur le budget public est très élevé.

En résumé, les défis du développement, de la création d'emplois, de la lutte contre la pauvreté et de l'inclusion sociale sont étroitement liés. Par conséquent, il est de la plus haute importance de reconnaître le rôle fondamental que peuvent jouer les diverses politiques (sociales, de développement, d'emploi, etc.) qui soutiennent les familles pour prévenir la pauvreté et en arrêter la transmission d'une génération à une autre.

Nous voudrions conclure en remerciant la Division des politiques sociales et du développement social et, en particulier, les centres de liaison familiaux pour leur engagement et leur dévouement au travail qui a été effectué pour marquer le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et pour les progrès réalisés en 2014.
